

## Fiche 8 : La Peupleraie (BP)

(voir la liste des cultivars recommandés par la région en annexe 2)

### Définition

Plantation à densité finale de cultivars de peuplier.

À réserver en plaine et sur quelques stations ponctuelles en bordure de rivière ou dans le bassin de Brive



Peupleraie de 1 an

Options sylvicoles			
Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Principes de gestion durable
<p><b>8A - Cas d'un Reboisement : opérations préalables aux travaux de plantation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation du peuplement préexistant.</li> <li>• Nettoyage de la parcelle et brûlage ou broyage ou mise en andains des rémanents.</li> </ul>	N - 1		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations optimales à peuplier sont des terrains profonds, bien alimentés en eau l'été et chimiquement riches. <i>(voir annexes 1 et 2)</i></li> </ul>
<p><b>8 B - Cas d'un Boisement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer si nécessaire un sous-solage et/ou labour (sur sol compact)</li> <li>• Choisir le ou les cultivars les plus adaptés à la station (si la surface est &gt; 2 ha, il est conseillé d'introduire plusieurs cultivars pour limiter les risques phytosanitaires et/ou risques climatiques).</li> <li>• Plantation à la tarière ou à la pelle mécanique à une densité finale de 7 m X 7 m ou 8 m X 8 m en carré ou en quinconce.</li> <li>• Mise en place, si nécessaire, de protection à gibier.</li> <li>• Réaliser, si nécessaire, des regarnis.</li> </ul> <p><b>Gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser, si nécessaire, des entretiens mécaniques au cover-crop ou au broyeur et/ou des entretiens chimiques sur la ligne de plantation ou localisés autour des plants pour limiter la concurrence herbacée, semi ligneuse ou ligneuse.</li> <li>• Taille de formation si nécessaire. Il est conseillé de broyer les branches élaguées pour éviter des embâcles.</li> <li>• Elagage à 3 m de tous les arbres. <i>Remarque : élaguer moins de 50 % de la hauteur totale.</i></li> <li>• Elagage à 6/7 m de tous les arbres. <i>Remarque : élaguer moins de 50 % de la hauteur totale.</i></li> <li>• Coupe rase dès que le diamètre moyen est supérieur à 40 cm.</li> </ul>			
	Entre N+1 et N+10	<p>Totalité du volume sur pied.</p> <p>➤ voir article L. 124-6 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>	
	<p>Révolution : &lt; 30 ans</p> <p><i>Remarque : N étant l'année de la plantation.</i></p>		